

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 SEPTEMBRE 2026

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1056

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le 24 SEPTEMBRE à 14 heures 20, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal de la ville d'Orange, sous la Présidence de Jean-Dominique ARTAUD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 13
- Votants : 14

Mesdames Frédérique VIDAL, Marie-Thérèse GALMARD, Peggy LELEU, Agnès JEANJEAN, Joëlle EICKMAYER, Brigitte LAOURIGA, Marie-Paule ZIMMERMANN, Aubierge POULAIN, Messieurs Jean-Dominique ARTAUD, Michel OLIVEIRA, Michel COMMUNAL, Alain DURAND, Christian COSTE.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Absentes excusées

Mesdames Françoise NICOLAÏ, Eliane DELOY et Rachel GUINARD.

Absent représenté :

Monsieur Jean-Pierre PASERO représenté par Monsieur Jean-Dominique ARTAUD

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Secrétaire de séance : Madame Frédérique VIDAL

 

*Approbation de la convention-cadre de partenariat intergénérationnel entre le
Relais petite enfance et les Maisons de retraite / EHPAD du territoire*

LA SEANCE SE POURSUIT

Le CCAS d'Orange a souhaité mettre en place une convention-cadre de partenariat visant à promouvoir les échanges intergénérationnels entre les enfants et professionnels du Relais petite enfance et les résidents des Maisons de retraite ou EHPAD sur le territoire d'Orange et villages limitrophes.

Cette convention constitue un modèle d'engagement intergénérationnel avec pour objectif de renforcer les liens sociaux entre générations, en permettant aux enfants de développer des qualités de bienveillance et d'attention à l'égard des personnes âgées, et aux résidents de bénéficier de moments d'échanges enrichissants, des moments de partage et de joie. Ces échanges s'organisent autour d'ateliers, activités de partage, et temps de rencontre qui profitent autant aux enfants qu'aux personnes âgées.

Cette démarche constitue un modèle d'engagement intergénérationnel, démontrant que les liens entre jeunes et aînés peuvent être une source de richesse et de dynamisme pour l'ensemble de la population.

Ce partenariat sera réalisé sans contrepartie financière.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **APPROUVE** la convention cadre de partenariat intergénérationnel entre le RPE et les Maisons de retraite ou EHPAD situés sur le territoire d'Orange et villages limitrophes,
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente, ou le cas échéant, la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

A l'unanimité,

- 14 Pour

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Frédérique VIDAL



Suivent les signatures pour copie conforme,
Le Président du CCAS,
Jean-Dominique ARTAUD



Official stamp: C.C.A.S. COMMUNAL d'ORANGE 84100

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.